



Cela atteste que MAAC a réautorisé **CLUB AVION MODELE GRANBY INC [Club 108, Zone N]**

Pour utiliser les catégories de modèles suivantes : **mRPAS intérieur, RPAS, véhicules de surface**

À l'emplacement suivant ou à partir de l'endroit suivant : **CENTRE COMMUNAUTAIRE DE RICHARD GOULET, 170, rue Saint-Antoine Nord Granby QC (Site de vol intérieur) (45.406, -72.728)**

Cette autorisation est conditionnelle à tous les membres qui utilisent ce site en suivant le Code de sécurité, le club ou les règles de l'événement du MAAC applicables. Le MAAC fournit ce qui suit :

Ce site est approuvé pour les mRPAS intérieurs, les SATP et les véhicules de surface.

Aucune activité de modélisme à l'extérieur n'est permise.

Toute modification des règles ou procédures du club à la suite de laquelle cette autorisation a été délivrée doit être envoyée au MAAC.

Cette autorisation est valide jusqu'à ce que le CLUB AVION MODELE GRANBY INC [Club 108, Zone N] ne renouvelle pas son adhésion au MAAC, ne se dissolve pas ou ne se conforme pas autrement aux exigences ou aux demandes du MAAC.

Carl Layden

Président, MAAC

7 février 2024

Date :